Docu 51342 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel

A.Gt 16-01-2023

M.B. 20-04-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement libre subventionné, l'article 94;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 février 1993 relatif aux Commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 23 novembre 1998 et 8 novembre 2001 et par le décret du 3 mars 2004;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2022 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, § 1er, 17°;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

## Arrête:

**Article 1**er. - A l'article 1er, premier tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre confessionnel, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2022, le tableau est remplacé comme suit :

| EFFECTIFS                 | SUPPLEANTS             |
|---------------------------|------------------------|
| M. Etienne MICHEL         | M. Stéphane VANOIRBECK |
| Mme Laetitia BERGERS      | M. Laurent GRUSON      |
| M. Eric DAUBIE            | M. Patrick LENAERTS    |
| Mme Jenifer CLAVAREAU     | Mme Nelly MINGELS      |
| Mme Catherine FRERE       | M. Reshad ILJAZOVSKI   |
| M. Jean-François DELSARTE | M. José SOBLET         |
| M. Philippe VAN GEEL      | M. André JADOUL        |
| M. Alain KOEUNE           | M. Marc BERTRAND       |
| Mme Bénédicte BEAUDUIN    | Mme Céline GRILLET     |
| M. Pierre JACQUES         | M. Danny BILLE         |
| Mme Véronique NOEL        | Mme Orianne RENAULT    |

Docu 51342 p.2

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 16 janvier 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française : Le Directeur général adjoint expert, J. MICHIELS